

# ACL - ST MARTIN D'URIEGE - TARIFS - ANNEE 2025

Appliqués aux familles résidant à Saint Martin d'Uriage. Ces tarifs tiennent compte de l'aide communale.

## CENTRES DE LOISIRS

	CENTRE DE LOISIRS			JOURNEE SPECIALE (*)		
	Journée (repas compris)	Demi-journée (avec repas)	Demi-journée (sans repas)	Journée (repas compris)	Demi-journée (avec repas)	Demi-journée (sans repas)
- 300	3,00 €	2,25 €	1,50 €	4,00 €	3,25 €	2,50 €
301 - 450	4,50 €	3,35 €	2,25 €	5,50 €	4,35 €	3,25 €
451 - 530	7,30 €	5,35 €	3,65 €	8,60 €	6,65 €	4,95 €
531 - 760	8,80 €	6,50 €	4,40 €	10,40 €	8,10 €	6,00 €
761 - 990	11,90 €	8,80 €	5,95 €	13,80 €	10,70 €	7,85 €
991 - 1220	14,80 €	11,00 €	7,40 €	17,00 €	13,20 €	9,60 €
1221 - 1450	18,00 €	13,35 €	9,00 €	20,50 €	15,85 €	11,50 €
1451 - 1680	20,20 €	14,95 €	10,10 €	23,00 €	17,75 €	12,90 €
1680 - 1910	21,90 €	16,75 €	10,95 €	25,00 €	19,85 €	14,05 €
+ 1910	23,20 €	17,65 €	11,60 €	26,60 €	21,05 €	15,00 €

(\*) Une journée spéciale de centres de loisirs est une journée (ou une demi-journée) proposant une activité spécialisée pendant les vacances.

**Le Clos d'Espiès :** Les stages, Gym. et Cirque, constitue une journée, ou demi-journée spéciale.

Les autres stages du Clos d'Espiès sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

## VILLA ARTHAUD et CLEM'ENFANTS

Activités spécialisées proposées le mercredi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Escalade	Tennis / Cirque	Judo / Skate / Petits Vélos / Danse-Percussions
- 450	200,20 €	166,10 €	129,80 €
451 - 1220	241,45 €	202,40 €	165,00 €
1221 - 1800	316,80 €	273,35 €	234,85 €
+ 1800	354,20 €	305,80 €	266,20 €

Tarifs forfaitaires pour les 11 séances du 2ème trimestre 2025.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances de Printemps dans le cadre du centre de loisirs les après-midi

Quotient familial	Equitation : 4 Après-midi (22 au 25/04)
- 450	72,80 €
450 - 1220	87,80 €
1221 - 1800	115,20 €
+ 1800	128,80 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

**Adhésion à l'Association : 10 €** (adhésion annuelle et familiale, valable du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025)

**A NOTER :** Les règlements par chèques vacances et par CESU (uniquement papier) sont acceptés et, les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.